

Juillet 2010

Fiche travaux

La modernisation du réseau de télévision



La modernisation du réseau de télévision débute en mai 2010. Ce chantier, qui concerne plus particulièrement les cités de La Plaine et de Trivaux-La Garenne, se déroule en plusieurs tranches d'immeubles. La société IDEX a été choisie pour réaliser les travaux. La modernisation du réseau devra être entièrement terminée avant la fin du mois de février 2011.

Au fur et à mesure de l'avancée des travaux sur les cités de La Plaine et de Trivaux-La Garenne, les locataires concernés par la modernisation du réseau de leur immeuble, auront accès, dans d'excellentes conditions techniques, aux chaînes gratuites de la Télévision Numérique Terrestre, la TNT, à la radio FM et aux 2 600 chaînes des quatre satellites suivants : Astra, Hot Bird, Turksat et Eutelsat W3A 7°est.

Pour accéder sans frais à ces nouveaux services, Clamart Habitat prêtera gratuitement, au choix, soit un adaptateur TNT soit un démodulateur satellite.

Conformément au protocole signé avec les associations de locataires CNL et CLCV, communiqué fin 2009, les paraboles devenues inutiles seront démontées gratuitement par la société IDEX.

La TNT, la FM et plus de 2 600 chaînes satellites au choix

Chaque tranche de travaux se déroule en deux phases. A chaque fois, les locataires concernés sont informés préalablement du déroulement des travaux par courrier.

Clamart Habitat envoie tout d'abord un **courrier d'information générale** aux locataires concernés avant chaque démarrage d'une nouvelle tranche d'immeubles.

Lors de la première phase de travaux, qui se déroule dans les parties communes des immeubles, la société IDEX envoie à chaque locataire **un avis de travaux** qui détaille la durée de l'intervention. Cette phase n'occasionne aucune interruption de la réception TV. Pour assurer la tranquillité des

locataires, les techniciens de la société IDEX sont badgés à chaque intervention dans les immeubles.

Avant le début de la seconde phase, les locataires concernés reçoivent **un avis de raccordement**. Ils sont invités à téléphoner à la société IDEX pour prendre un rendez-vous à la demi-journée afin de finaliser l'installation.

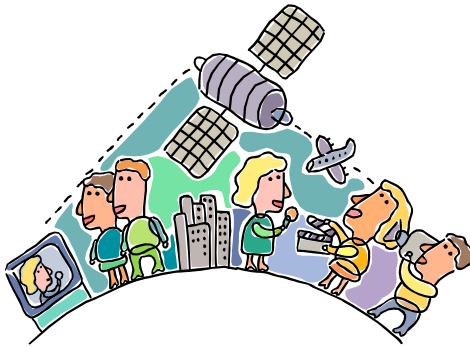
L'intervention de la 2^{ème} phase consiste :

- A installer une nouvelle prise TV/FM et Satellite dans chaque salon.
- A installer gratuitement, au choix, soit un adaptateur TNT soit un démodulateur satellite. **(Nous conseillons aux personnes ne disposant pas d'une télévision avec décodeur TNT incorporé ou ne disposant pas d'un décodeur TNT, de choisir l'adaptateur TNT pour pouvoir continuer à recevoir toutes les chaînes publiques).**
- A régler le téléviseur et ses annexes.
- Et à déposer l'antenne satellitaire individuelle (si présente dans le logement).

Une prise supplémentaire à la charge du locataire peut être installée dans le logement (une seule prise supplémentaire par logement, un seul accès réception satellites par logement). Le coût de cette seconde prise est de 49,34€ TTC, facturé sur le compte locataire après travaux.

Les paraboles individuelles, devenues inutiles, sont déposées

A l'issue de cette intervention, où les nouvelles fonctionnalités de la télévision sont mises en service, le technicien de la société IDEX demande au locataire de cosigner le rapport de l'intervention à son domicile.



Les locataires abonnés à Numéricâble continuent à recevoir ce service privé sans interruption. Ils doivent néanmoins donner la possibilité au technicien mandaté par Clamart Habitat d'installer le nouveau réseau collectif.

Les cas particuliers (prise supplémentaire TNT notamment) sont étudiés à partir du rendez-vous au domicile du locataire.

Au final, avant fin février 2011, conformément à la réglementation en

vigueur sur le droit à l'antenne, aux obligations du bailleur et aux accords collectifs, tous les logements des ensembles de La Plaine et de Trivaux-La Garenne seront pourvus d'une nouvelle prise TV/FM/Satellite en état de fonctionnement et plus aucun dispositif de réception individuelle par satellite ne sera installé sur les façades des immeubles.

La Télévision Numérique Terrestre sur l'ensemble du patrimoine

Les autres résidences de Clamart Habitat auront accès à la Télévision Numérique Terrestre, la TNT, avant fin février 2011.

Pour les résidences récentes, la société IDEX vérifiera la conformité du réseau. Pour les autres résidences, les réseaux seront mis aux normes pour la réception de la TNT.

Mise à jour : 1^{er} juillet 2010. Document non contractuel.